

Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages en 2023

Dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2)

Insee Résultats- Mai 2026

Avertissement

Le millésime 2023 de Filosofi est le dernier disponible. Compte tenu des changements méthodologiques introduits, les indicateurs 2023 issus du dispositif Filosofi 2 ne sont pas directement comparables avec les indicateurs issus de Filosofi (millésimes 2012 à 2021).



Niveau de vie et pauvreté des territoires en 2023

Note d'accompagnement pour Filosofi 2023

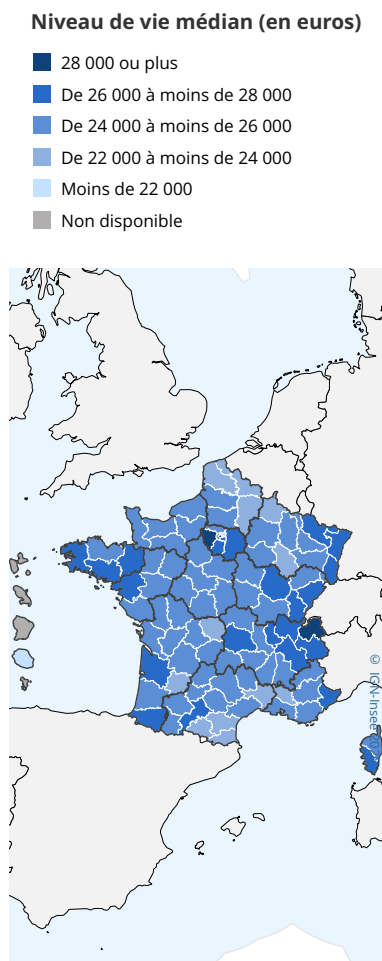
> [Refonte du dispositif Filosofi](#) (pdf, 43 Ko)

En France métropolitaine et à La Réunion, la moitié de la population a un niveau de vie supérieur à 25 840 euros en 2023 et le taux de pauvreté s'élève à 16,2 % (**voir encadré** pour les écarts méthodologiques et de résultats entre les sources Filosofi et de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)).

Dans quatre départements, le niveau de vie médian dépasse les 28 000 euros (**figure 1a**), à savoir les Hauts-de-Seine (33 790 euros), Paris (33 650 euros), la Haute-Savoie (32 180 euros) et les Yvelines (31 520 euros).

- Départements
 EPCI

Figure 1a – Niveau de vie médian par département en 2023



Lecture : En 2023, en Haute-Corse, la moitié de la population a un niveau de vie annuel inférieur à 24 200 euros.

Champ : France métropolitaine et La Réunion ; personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2023.

Les autres départements d'Île-de-France, à l'exception de la Seine-Saint-Denis, affichent également un fort niveau de vie médian, supérieur à 26 000 euros par an, tout comme les départements frontaliers de la Suisse (l'Ain, la Savoie, le Doubs et le Jura) et de l'Allemagne (le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle). À l'inverse, les niveaux de vie médians sont les plus faibles en Seine-Saint-Denis et à La Réunion avec respectivement 19 110 euros et 21 250 euros. Les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de la Creuse, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de l'Ariège, des Ardennes, du Lot-et-Garonne, du Nord, du Vaucluse, du Gard et de la Haute-Marne suivent avec un niveau de vie médian compris entre 22 000 euros et 24 000 euros.

Dans les intercommunalités, les niveaux de vie médians sont également plus élevés pour les territoires frontaliers, mais aussi en périphérie des grandes métropoles régionales, notamment Lyon, Bordeaux ou Toulouse (**figure 1b**).

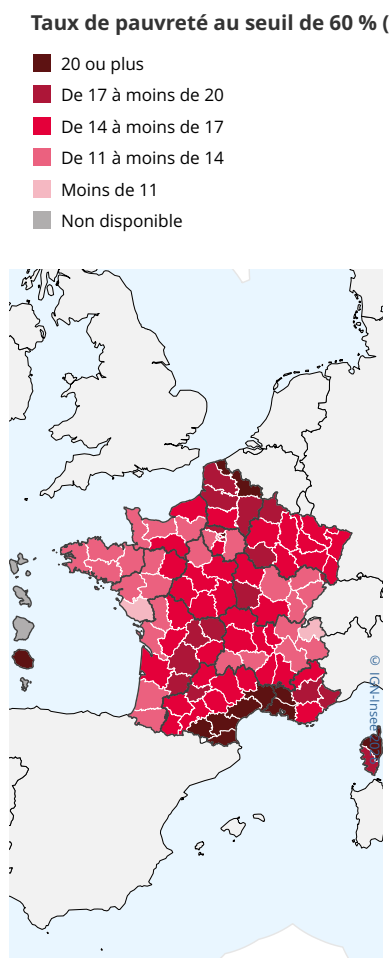
La Seine-Saint-Denis et La Réunion sont les deux départements les plus pauvres avec respectivement 29,5 % et 36,4 % d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté est également plus marquée dans les Hauts-de-France avec des taux supérieurs à 17 %, sauf dans l'Oise (14,5 %) qui bénéficie en partie de l'influence de Paris. Sur le pourtour méditerranéen et en Corse, l'ensemble des départements a un taux de pauvreté supérieur au taux national. Il excède même 20 % pour tous ces territoires à l'exception du Var (16,8 %), des Alpes-Maritimes (17,7 %) et de la Corse-du-Sud (17,9 %).

Avec un habitant sur dix concerné par la pauvreté monétaire, la Vendée (9,2 %) et la Haute-Savoie (10,2 %) sont les deux départements avec les plus faibles taux de pauvreté. La situation est similaire sur la façade atlantique avec des taux de pauvreté inférieurs au taux national.

Au niveau intercommunal, les taux de pauvreté sont également plus importants au nord et au sud de la France hexagonale, et sur la diagonale des faibles densités (**figure 2b**).

- Départements
- EPCI

Figure 2a – Taux de pauvreté par département en 2023



Note : Dans Filosofi, le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine.
 Lecture : En 2023, en Haute-Corse, 21,8 % des personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.
 Champ : France métropolitaine et La Réunion ; personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.
 Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2023.

Les communes situées hors de l'influence des villes affichent un taux de pauvreté moins important que les autres territoires, à 14,9 % (**figure 3**). Ces communes, majoritairement rurales, se révèlent néanmoins plus pauvres que les communes rurales situées dans les couronnes des aires d'attraction des villes (9,9 %), notamment celles de la couronne rurale de l'aire de Paris (7,3 %).

Au sein des aires d'attraction, le taux de pauvreté varie peu selon la taille des territoires, oscillant entre 15,8 % et 17,1 %. Si l'aire de Paris est celle qui présente le taux de pauvreté le plus élevé, elle se distingue également par son niveau de vie médian qui est le plus haut, à 28 030 euros. (**figure 4**). Le niveau de vie tend ensuite à diminuer à mesure que la taille des aires diminue.

Les disparités sont toutefois bien plus marquées au sein même des aires, entre leur pôle et leurs couronnes. Pour les aires de plus de 50 000 habitants, les pôles concentrent une part plus importante de personnes pauvres. À l'exception de Paris, plus d'une personne sur cinq y est en situation de pauvreté, soit plus d'une fois et demie le taux observé dans les couronnes. Les niveaux de vie médians y sont également nettement inférieurs à ceux des couronnes. Cet écart atteint jusqu'à 3 000 euros pour les grandes aires hors Paris. Plus l'aire d'attraction est grande, plus l'écart entre sa couronne urbaine et sa couronne rurale est marqué. Pour les aires de plus de 200 000 habitants, les taux de pauvreté des couronnes urbaines dépassent ceux des couronnes rurales de 3 à 5 points. Cet écart se resserre à mesure que la taille des aires diminue, et ce rapprochement s'explique avant tout par une dégradation de la situation dans les couronnes rurales. Le taux de pauvreté de ces dernières présente un écart de 5 points entre l'aire de Paris (7,3 %) et les aires de moins de 50 000 habitants (12,2 %), tandis que dans les couronnes urbaines, les taux sont relativement proches.

Les aires de moins de 50 000 habitants se distinguent quant à elles par un profil plus équilibré. L'écart entre pôles et couronnes y est sensiblement moins marqué, tant pour le taux de pauvreté que pour le niveau de vie. Le taux de pauvreté du pôle (19 %) y est même inférieur à ceux des autres pôles (hors Paris), tandis que celui de la couronne rurale y est plus important avec 12,2 %.

Figure 3 – Taux de pauvreté selon la taille des Aires d'attraction des villes (AAV) et la densité des territoires

Taux de pauvreté (en %)				
Aires d'attraction des villes	Pôle	Couronne urbaine	Couronne rurale	Ensemble
Aire de Paris	18,7	12,8	7,3	17,1
Aires de 700 000 habitants ou plus (hors Paris)	21,5	11,5	8,3	15,9
Aires de 200 000 à moins de 700 000 habitants	23,0	13,9	8,6	16,6
Aires de 50 000 à moins de 200 000 habitants	23,5	13,1	10,6	16,0
Aires de moins de 50 000 habitants	19,0	12,9	12,2	15,8
Hors AAV	sans objet	sans objet	sans objet	14,9
Ensemble	20,9	12,8	9,9	16,2

Note : Dans Filosofi, le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine.

Lecture : En 2023, dans les pôles des aires de 200 000 à moins de 700 000 habitants, 23 % des personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Champ : France métropolitaine et La Réunion ; personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2023.

Figure 4 – Niveau de vie médian selon la taille des Aires d'attraction des villes (AAV) et la densité des territoires

Niveau de vie médian (en euros)				
Aires d'attraction des villes	Pôle	Couronne urbaine	Couronne rurale	Ensemble
Aire de Paris	27 840	28 010	29 330	28 030
Aires de 700 000 habitants ou plus (hors Paris)	25 240	28 440	28 270	27 010
Aires de 200 000 à moins de 700 000 habitants	23 680	26 500	27 230	25 610
Aires de 50 000 à moins de 200 000 habitants	22 950	26 030	25 980	24 950
Aires de moins de 50 000 habitants	23 700	26 040	25 210	24 490
Hors AAV	sans objet	sans objet	sans objet	24 580
Ensemble	24 890	27 260	26 610	25 840

Lecture : En 2023, dans les communes du pôle de l'aire de Paris, la moitié de la population a un niveau de vie annuel inférieur à 27 840 euros.

Champ : France métropolitaine et La Réunion ; personnes appartenant à des ménages fiscaux vivant dans un logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2023.

Encadré : les différences avec l'Enquête Revenus Fiscaux et sociaux (ERFS)

Les données du dispositif Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, le fichier « Gérer mes biens immobiliers » et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Les données sont complétées par des imputations de certains revenus financiers. Le dispositif de l'ERFS est, quant à lui, le résultat de l'appariement de ces mêmes sources avec l'enquête Emploi en continu.

Le champ couvert dans les deux dispositifs est celui des personnes appartenant à un ménage vivant dans un logement dit « ordinaire », c'est à dire que les personnes vivant en institution, les personnes sans-abri, les personnes vivant en habitation mobile ne sont pas prises en compte.

La couverture quasi exhaustive des ménages ordinaires dans le dispositif Filosofi permet de l'utiliser pour les mesures du revenu disponible, des inégalités de niveaux de vie et de la pauvreté à des niveaux géographiques fins. Au niveau national, l'ERFS reste la source de référence. En effet, elle est moins tributaire des évolutions des sources administratives, notamment fiscales, et permet mieux d'observer des évolutions annuelles que Filosofi. Si les concepts utilisés sont les mêmes (agrégats, indicateurs, etc.), les résultats peuvent être légèrement différents entre ces deux sources en raison :

- des différences de champ notamment parce que sont également exclus du champ de l'ERFS les ménages dont la personne de référence est étudiante ;
- des différences de traitements statistiques. Dans l'ERFS, des imputations peuvent être menées pour corriger les défauts d'appariement du fait des informations collectées via l'enquête Emploi.

Pour en savoir plus

- > Insee, « **Revenus et patrimoine des ménages** », coll. « Insee Références », édition 2024.
- > Rieg C., Rousset A., « **Taux de pauvreté et inégalités s'accroissent fortement** », Insee Première n° 2063, juillet 2025.
- > Audoux L., Mallemanche C., Prévot P., « **Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte** », Insee Première n° 1804, juillet 2020.